

Carnet 1 : Les contrôles en exploitations agricoles : Rôle de l'Autorité Coordinatrice des Contrôles ?

Les activités agricoles sont soumises au respect de nombreuses réglementations. Être contrôlé fait partie de la vie de toute exploitation. Il existe différents types de contrôles en agriculture selon le domaine et la réglementation associée. Ces contrôles font partie des obligations de l'État dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et des conditions de versement d'un certain nombre d'aides économiques.

1- POURQUOI DES CONTRÔLES ?

Les contrôles PAC constituent une contrepartie obligatoire aux aides que les exploitants perçoivent chaque année. Le nombre de contrôles et leur nature sont fixés par la réglementation européenne et s'imposent à tout État membre.

Ces contrôles visent à s'assurer de la conformité des demandes (contrôles administratifs lors de l'instruction) et du respect des engagements du demandeur (contrôle sur place), entre autre le respect des exigences en matière d'environnement, de santé et protection. Ils garantissent une agriculture plus durable Et la bonne utilisation des financements publics.

2-RÔLE DE L'AUTORITÉ COORDINATRICE DES CONTRÔLES (ACC) ?

La coordination de l'ensemble des contrôles auxquels sont soumis les exploitants est confiée à chaque préfet de département.

Le préfet désigne un correspondant « **coordinateur des contrôles** » chargé de coordonner la mise en œuvre des contrôles opérés par l'ensemble des services intervenants en exploitation agricole (services Etat et opérateurs).

Le service économie agricole de la DDT du Jura porte cette mission.

→ LIMITER LA PRESSION DE CONTRÔLE

Dans ce cadre les services de contrôle doivent tenir compte de l'historique et des prévisions des contrôles des autres domaines par exploitation et échanger avec l'ACC.

**LIMITER LA
PRESSION
DE CONTRÔLE**

MIEUX INFORMER

**PLUS DE
PÉDAGOGIE**

Une vigilance particulière est portée sur les problématiques des exploitations (mal-être, décès/maladie...) en amont, lors de sélections et des contrôles dans le respect des règles de confidentialité.

Un rôle d'échange et de suivi important.

L'objectif est d'éviter qu'une exploitation soit :

- * contrôlée la même année par différents corps de contrôle
- * régulièrement contrôlées (fréquence de contrôle, nombre de contrôle sur 5 ans par exemple)

Le coordinateur suit et échange à chaque étape de sélection avec les différents corps de contrôle, (l'historique, programme de contrôle de chacun des corps).

→ **INFORMER ET COMMUNIQUER AVEC LA PROFESSION :**

L'autorité coordinatrice des contrôles a pour mission d'organiser à chaque campagne, avec les corps de contrôles et la profession agricole, des réunions bilan et présenter les évolutions réglementaires des contrôles.

Ce temps dédié permet :

- de faire le point des exigences en termes de contrôle, des non-conformités constatées et d'accompagner les exploitations pour améliorer leurs pratiques.
- de situer le déroulement des contrôles sur la campagne, les difficultés rencontrées, voire les points d'amélioration à mettre en place ensemble.

Ce qu'on peut en retenir : globalement, les contrôles PAC se déroulent dans de bonnes conditions, les exploitants mettant tout en œuvre pour répondre aux attentes (pièces à fournir, visite terrain, contention des animaux, accueil des contrôleurs)...

On constate néanmoins la difficulté des exploitants à rester informés des évolutions dans le temps et mettre en pratique ces différentes réglementations.

La profession agricole est un relais indispensable auprès des exploitants sur ces échanges et sur la mission de coordination.

→ **TOUJOURS PLUS DE PÉDAGOGIE POUR DÉDRAMATISER LES CONTRÔLES**

L'autorité coordinatrice des contrôles se doit d'informer et former les exploitants aux contrôles. L'objectif est d'expliquer l'organisation des contrôles de terrain, de préciser les points contrôlés, les attentes et les suites données (mise en conformité, impact sur les aides...)

Pour cela chaque année, l'autorité peut proposer différents outils pédagogiques :

- organisation de journée pédagogique autour des contrôles ou à thème sur un domaine spécifique
- réalisation de dossiers techniques sur les domaines de contrôles à diffusion large
- intervention dans des assemblées générales (ex : GVA...)
- diffusion de plaquette, foire aux questions
- interventions auprès des apprenants, parcours d'installation
- organisation de réunion PAC, Zone Vulnérable Nitrate...

Les contrôles permettent également d'informer sur les points contrôlés, les pratiques. Ce sont également **des moments d'échanges importants et nécessaires.**